

de la faire payer cette année si vous acceptez de nous en rembourser la moitié dans trois ans.

Il va sans dire que nous payerons tous les frais de nos deniers afin que la ville n'ait rien à faire de surveiller si les travaux sont exécutés conformément aux arrêtés municipaux.

Cette rue aura douze mètres de largeur, sera pavée cette année sur environ 80 mètres de longueur; le reste, c'est-à-dire jusqu'au boulevard, le sera l'année prochaine.

Comptant que notre demande sera prise en considération, nous vous prions d'agréer, etc.

(Signé) FLIPO-METRISSE et Cie.

Roubaix, le 9 novembre 1868.

Le pétitionnaire va être invité à produire à l'appui de sa demande l'engagement des autres intéressés et le plan de la rue dont il s'agit, et nous vous proposons de renvoyer à l'examen de la commission de la voirie cette demande qui est, paraît-il, conforme au principe adopté par le Conseil municipal pour l'acceptation des rues nouvelles lorsqu'elles ont un certain degré d'utilité publique.

M. LÉTOCART-DUVILLIER ne voit dans cette proposition aucune des conditions d'acceptation; l'offre de cette rue n'est que partielle et ne saurait être prise en considération.

M. LE MAIRE répond que la commission de la voirie examinera la proposition et se chargera d'obtenir des propriétaires toutes conditions réglementaires; que, du reste, le Conseil averti par la connaissance du rapport de cette commission, sera libre d'accepter ou de refuser l'offre qui lui est faite. Mais il ne doit pas repousser une demande qui peut devenir avantageuse à la ville.

Le Conseil partage cet avis et prie la commission de la voirie d'examiner cette question.

L'ordre du jour étant épuisé,

M. LÉTOCART-DUVILLIER demande que le pavé de la rue du Midi pour lequel il a été voté un crédit de 8,000 fr. soit mis en adjudication le plus tôt possible.

M. RENAUD-LEMERRE donne l'assurance que toutes les mesures seront prises à cet effet.

La séance est levée.

Séance du 19 février, 1869.

Présidence de M. C. Descat, maire.

Absents: MM. J. Renaux-Lemerre, empêché, Moteley-Jonville, en voyage.

M. P. PARENT, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

QUESTION DU NIVELLEMENT DE LA PLACE.

M. L. ECKMANN, rapporteur de la majorité des commissions chargées d'examiner la question du nivellement de la place à la parole.

(Voir pour ce rapport le Journal de Roubaix du 28 février.)

M. DEWAZELZ, rapporteur de la minorité des mêmes commissions, à la parole et présente l'exposé de motifs publié également dans le Journal de Roubaix du 28 février.

Une longue et vive discussion s'engage à la suite de la lecture de ces rapports et le Conseil ajourne à une prochaine séance, le vote de la question.

ACTION A INTENTER CONTRE M. ALFRED MOTTE POUR FOURNITURE D'EAU.

M. LE MAIRE fait l'exposé suivant:

Un différend relatif à l'existence de M. Alfred Motte et nous au sujet de l'eau qu'il prend au canal et de celle qu'il devrait lui rendre. Pour vous faire apprécier la cause de ce débat, nous devons vous rappeler qu'en 1857, M. Alfred Motte fit construire clandestinement un aqueduc en maçonnerie pour puiser sans contrôle au canal au canal toute l'eau dont il pouvait avoir besoin. Cette contravention ayant été découverte par hasard, in jonction lui fut faite sur le rapport des ingénieurs, d'avoir à démolir son aqueduc. M. Alfred Motte adressa alors au préfet une demande de prise d'eau. Elle lui fut accordée par un arrêté préfectoral du 8 décembre 1857. L'article 1er de cet arrêté porte ce qui suit:

1° La partie de l'aqueduc de prise d'eau déjà construite pourra être prolongée jusqu'au talus du canal en présentant les mêmes dimensions que sur son terrain. Il sera facultatif au sieur Motte d'ajouter un tuyau de fonte de 0,15 de diamètre intérieur à l'aqueduc déjà construit et d'aspirer l'eau par ce tuyau. Il demeurera responsable de toutes les dégradations qui résulteraient de l'établissement de la prise d'eau.

2° Le tuyau destiné au retour au canal des eaux de condensation de machines sera en fonte et aura de 0,10 c. de diamètre intérieur, et son orifice, à l'embouchure, affleuera le talus du canal à 0,10 c. au-dessus du plan d'eau du bief, afin qu'il soit possible de constater en tout temps l'état et le volume des eaux diverses.

3° Afin de prévenir les dégradations de la berge du canal, il sera construit aux frais du pétitionnaire, sur six mètres au moins de longueur un droit des conduites précitées et jusqu'à cinquante centimètres au-dessus du plan d'eau du bief un mur en maçonnerie de pierre de taille de 0,80 c. d'épaisseur moyenne. La fondation de ce mur s'étendra jusqu'à 0,50 c. au moins en contrebas du lit du canal, etc., etc.

M. Alfred Motte ne s'est conformé à aucune de ces prescriptions, et l'Administration précédente a usé envers lui d'une extrême tolérance: mais enfin l'abus étant devenu trop palpable, nous avons fait constater par le directeur M. Gageot les quantités d'eau réellement prises au canal par cet industriel, et il a été mis en demeure de se conformer pour le retour d'eau de condensation aux prescriptions de l'arrêté du préfet, avec délai jusqu'au 1er décembre dernier. Ce délai est passé, et M. Alfred Motte n'a rien changé à l'ancien état de choses, bien qu'il lui eût été signifié qu'à partir du 1er décembre on lui ferait payer toute l'eau prise par lui au canal.

On lui a, en effet, présenté un état de 689 fr. 25 c. pour le paysage du mois de décembre; mais il a refusé de l'acquiescer. Nous pourrions procéder par voie d'exécution comme pour les contributions directes; mais ne voulant pas pousser les choses à l'extrême, nous nous bornerons à vous demander l'autorisation d'intenter une action contre M. Alfred Motte: 1° pour le contraindre à établir le retour d'eau dans les conditions de l'arrêté préfectoral; 2° pour obtenir une pénalité de retard depuis la sommation, consistant dans le paiement au taux du tarif de toute l'eau qu'il puise depuis le 1er décembre.

Nous vous ferons observer que d'autres industriels, et notamment M. Dillies frères, ont suivi l'exemple de M. Alfred Motte, et que le jugement que nous espérons obtenir fera loi pour tous.

M. MOTTE-BOSSUT fait remarquer que la prise d'eau qui fait l'objet de la contestation, date de 1853, époque bien antérieure à celle indiquée par le colonel Gageot, que de tout temps M. Alfred Motte a retourné toutes ses eaux au canal par l'aqueduc de la ville et que, du reste, il serait facile de constater le quantité d'eau consommée, en soulevant une dalle qui se trouve près de son établissement. Il ajoute qu'en présence des travaux projetés pour couvrir le canal, il y aurait pour M. Alfred Motte une dépense assez considérable et presque en pure perte, si on lui imposait l'obligation de construire une conduite en fonte pour le retour de ses eaux.

Le Conseil nomme une commission composée de MM. H. Hermyack, A. Prouvost et A. Wibaux pour examiner cette affaire.

CHRONIQUE LOCALE.

Hier a eu lieu l'inauguration de la place agrandie et l'ouverture de l'Exposition des Beaux-Arts. Bien que le temps, affreux le matin, se fut un peu éclairci vers midi, la foule qui stationnait sur la Grande-Place était relativement peu considérable. On ne présentait pas l'aspect animé que nous lui avons vu aux jours de nos grandes solennités. Heureusement, la présence de notre magnifique corps de sapeurs pompiers et de la Grande-Harmonie donnait quelque éclat à cette fête organisée par la municipalité et à laquelle était venu présider M. le Conseiller d'Etat, administrateur du département du Nord.

Après avoir visité l'Hôtel-Napoleon, ce haut fonctionnaire est arrivé à la Mairie où M. Descat, maire, lui a adressé un discours qui a été communiqué au *Mémorial de Lille*. L'étendue de ce document et l'heure avancée à laquelle nous en avons connaissance nous empêchent de le donner en entier. Disons seulement qu'il sort, quant au style et de la manière ordinaire de l'auteur et qu'il respire d'un bout à l'autre le plus ardent bonapartisme et le reconnaissance la plus éclatante pour tous les bienfaits dont la ville de Roubaix est redevable au régime actuel.

Après avoir rappelé à grands traits, et d'après notre historien local, M. Th. Leuridan, les principales phases traversées par la ville de Roubaix, M. le maire s'écrie:

« Il appartenait à l'héritier de la révolution, au descendant du grand organisateur et du prévoyant législateur, de donner à l'activité française l'essor dont elle avait besoin... »

« Vingt ans d'un règne fort et respecté sont accomplis, et notre ville qui, en 1848, ne comptait encore que 32,000 habitants, en compte aujourd'hui près de 70,000 !... »

« N'est-ce pas là l'expression la plus haute, la plus incontestable, du courage des Roubaixiens, de leurs efforts, et par-dessus tout de leur confiance dans leur souverain ?... »

M. le Maire constate combien l'ancienne place était peu en rapport avec l'importance acquise par notre ville et il ajoute:

« Il fallait lui donner, en hâte, l'air, l'espace et l'aspect d'une grande ville du second Empire... »

« Messieurs, croyez-le bien, ce n'était point une vague pensée d'orgueil, qui avait guidé les magistrats de Roubaix dans l'idée de créer une Grande-Place centrale, celle où nous sommes réunis en ce moment. C'était un besoin pressant, incontesté: la vue de cette foule immense que nous venons de traverser, ne le dit-elle pas assez ?... »

« Cette œuvre, commencée il y a quelques années déjà, n'est point encore terminée, au grand regret de tous, et cependant, Messieurs, vous voyez notre population déjà heureuse et fière... »

« Monsieur le conseiller d'Etat, en venant présider cette fête, dont les annales de Roubaix garderont le précieux souvenir, vous nous donnez une marque évidente de la sollicitude de l'Empereur et un gage de votre sympathie personnelle... Au nom de l'Administration, du Conseil municipal et de la population qui nous entoure, veuillez en recevoir l'expression de notre plus vive reconnaissance. »

« Veuillez être aussi notre interprète, monsieur le conseiller d'Etat, auprès de notre auguste Souverain, pour lui dire que si la population que vous voyez autour de nous, paraît heureuse, c'est qu'elle sait que l'Empereur est instruit de ses souffrances et qu'elle est convaincue que son cœur grand autant que généreux se laissera toucher bientôt par ses prières et ses plaintes. »

« La crise terrible qui a mis et qui laisse encore notre industrie à l'épreuve depuis quatre ans; l'émeute qui en fut une des premières et des plus regrettables conséquences; l'épidémie et les misères qu'elle a amenées, tous ces fléaux ont pesé sur notre belle cité et ont ruiné les finances municipales, à tel point que sur 15 Picés ou vous êtes, messieurs, qui nous honorent de votre présence, au lieu d'un macadam uni et commode, l'édilité roubaixienne n'a pu préparer pour vous recevoir qu'un sol noirci par la cendre économique de nos fourneaux industriels. »

M. Descat estime que la population roubaixienne ne pouvait mieux prouver son « amour » et sa « confiance » et il termine par cette nouvelle glorification du Souverain:

« Messieurs, cette belle journée dans laquelle nous voyons les Beaux-Arts s'intéresser à l'industrie, est l'expression la plus vraie que nous puissions manifester de notre espoir et de notre confiance dans la sagesse du Prince qui préside aux destinées de la France. Grâce à son génie, à sa fermeté et à sa sollicitude pour la prospérité du pays et pour sa grandeur, nous verrons de semblables fêtes se renouveler souvent; l'Administration municipale nourrit du moins cet espoir, et pour l'affirmer, elle a résolu d'en consacrer le souvenir en donnant dès aujourd'hui, à notre nouvelle Place la dénomination de place Napoléon III. »

« Saluons donc, messieurs, le retour de semblables journées par le cri patriotique de: »

« Vive l'Empereur !
« Vive l'Impératrice !!
« Vive le Prince impérial !!! »

Ici le *Mémorial de Lille* assure que le discours de notre premier magistrat a été suivi des cris enthousiastes de *Vive l'Empereur*, etc., etc. N'ayant pas eu l'honneur, comme notre confrère lillois, d'être convié à la cérémonie officielle, nous regrettons de ne pouvoir dire à nos lecteurs si réellement l'enthousiasme de l'assistance a débordé en vivats aussi chaleureux et d'autant plus remarquables qu'ils sont fort rares parmi nous.

M. le Conseiller d'Etat a, nous dit-on, répondu avec autant d'esprit que d'apropos. Il a naturellement loué l'intelligence, l'activité déployées en toutes circonstances par l'Administration et assuré M. le Maire du vif intérêt que l'Empereur porte à la ville de Roubaix.

Après les présentations des corps constitués, des administrations publiques, des officiers des pompiers, de la garnison, etc., etc., M. le Conseiller d'Etat, suivi de M. le Maire, de MM. les adjoints et de tout le cortège, s'est rendu à l'Exposition où il a été reçu par la commission organisatrice.

M. Motte-Motte, désigné par la commission pour complimenter M. le conseiller d'Etat, lui a adressé ces quelques mots:

« Monsieur le Conseiller d'Etat, vous avez dans cette journée, vous avez avec nous accompli le précepte d'Horace, qu'il me sera bien permis, je crois, dans une solennité artistique, de citer textuellement: »

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

« C'est la pensée qu'un de nos poètes a exprimée en disant: Sachez toujours mêler l'utile à l'agréable. Il y a quelques instants, Monsieur le Conseiller d'Etat, entouré d'une grande partie de notre population qui vous est profondément sympathique, vous inaugurez notre place agrandie. C'était mettre la dernière main, pour ainsi dire, à l'exécution d'un projet dont la réalisation éminemment utile, doit par cela même nous être parfaitement agréable. Maintenant, vous daignez inaugurer notre exposition de peinture que nous nous sommes efforcés de rendre agréable pour tous, et qui, pour plusieurs, sera certainement très utile. Au nom des membres de la commission, mes collègues; au nom des artistes dont les œuvres, en général, obtiendront, sans nul doute, vos éloges, quelquefois même votre admiration; je vous remercie de votre visite qui est pour nous, tout à la fois, un honneur et une approbation précieuse. Nous apprécions à sa valeur tout ce qu'il y a de délicatesse et de générosité dans votre démarche; et nous savons ce que vous imposez de

préoccupations laborieuses et incessantes l'administration de notre vaste département; mais, pour tout noble cœur, pour toute âme élevée, protéger les arts n'est-ce pas un devoir, pour ainsi dire ? C'est du moins, pour toute intelligence cultivée, un attrait irrésistible; et vous y avez cédé, Monsieur le Conseiller d'Etat. »

« De nouveau, au nom de tous mes concitoyens, heureux de vous voir dans leur cité, je vous remercie. Vous nous donnez en cette circonstance un enseignement qui, du reste, dans notre ville de Roubaix, a toujours été parfaitement compris, et mis en pratique d'une manière large et intelligente; mais, stimulés par votre exemple, plus que jamais, nous tiendrons à honneur de continuer aux Beaux-Arts nos sympathies et nos encouragements. »

Cette courte allocution a été dite avec autant de simplicité que de bon goût. M. de Saint-Paul a vivement remercié M. Motte-Motte et lui a témoigné, dans les meilleurs termes, toute la sympathie que lui inspire la belle œuvre artistique inaugurée par la ville de Roubaix.

A l'issue de la cérémonie, M. le Maire de Roubaix a offert à M. le Conseiller d'Etat un grand dîner auquel la plupart des membres de la commission de l'Exposition avaient été invités.

Nous avons lu dans le discours de M. le Maire, avec un étonnement qui sera partagé par tous nos concitoyens, que la Grande-Place de Roubaix serait appelée désormais place Napoléon III. Le Conseil municipal n'a jamais, ce nous semble, été consulté à cet égard.

Dans un prochain numéro, nous examinerons les inconvénients et l'inopportunité d'une pareille dénomination.

Notre impartialité nous fait un devoir d'insérer la lettre suivante:

Roubaix, 26 mars 1869.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié dans le *Journal de Roubaix*, du 24 mars, une lettre de M. L. H. relative aux émeutes de Roubaix, en mars 1867.

M. L. H., examinant à son point de vue, sur qui doit retomber la responsabilité de ces événements, dit qu'on a mis beaucoup trop de temps pour faire arriver des secours à Roubaix, et il ajoute que si l'on s'est si peu pressé de venir à Roubaix, c'est parce qu'on était allé trop vite à Anzin.

J'avais vu souvent cette insinuation se produire dans les conversations particulières; mais c'est la première fois, je crois, qu'elle apparaît au grand jour de la publicité.

Je n'ai rien à dire des événements de Roubaix auxquels je n'ai pas assisté; mais ayant été témoin de visu de ce qui s'est passé à Anzin, je puis affirmer que l'on est arrivé à temps et non pas trop tôt; vos lecteurs vont en juger par l'exposé des faits:

Le 23 octobre 1866, à Saint-Waast, commune de Valenciennes, cinq à six cents ouvriers mineurs se mettent en grève; ils parcourent les rues, empêchant leurs camarades de travailler; mais l'autorité locale parvient à maintenir l'ordre.

Dans la nuit, un groupe de deux à trois cents ouvriers se forme et prépare une expédition sur Denain. Cette bande parcourt les dix kilomètres qui séparent Saint-Waast de Denain et arrive dans cette ville vers une heure du matin.

Elle se présente en bon ordre, sur deux rangs, et se dirige vers les cités ouvrières où elle tente de soulever la population; mais celle-ci reste sourde aux appels réitérés qui lui sont faits: pas une porte, pas une fenêtre ne s'ouvre.

Alors les envahisseurs frappent aux portes, secouent les volets, adressent des injures et des imprécations à ceux qu'ils croient en train de dormir.

M. le maire et le commissaire de police se présentent, ils parlent à cette foule et lui font comprendre que puisque ses tentatives restent vaines, sa présence dans la ville n'a plus de raison d'être; et la repoussant pas à pas, ils la reconduisent, pour ainsi dire, jusqu'à la dernière maison de la commune.

Mais à Valenciennes l'alarme était donnée, le sous-préfet escorté d'un peloton de hussards; il arrive à Denain et ne trouve plus personne; la population repose comme si rien ne s'était passé pendant la nuit.

Le magistrat se retire en chargeant le maire de féliciter les ouvriers sur le bon esprit qu'ils ont montré.

J'ai toujours pensé, Monsieur le Rédacteur, que c'était cet incident qui avait été le point de départ de l'idée générale admise à Roubaix que les secours seraient arrivés, trop vite, comme on l'a dit.

Mais ce n'était que le prélude des événements plus graves qui allaient se passer.

Le 24, à Denain, les ouvriers étaient, comme d'habitude, descendus dans les fosses; tout paraissait calme; la ville avait son aspect ordinaire; mais dans les galeries du fond les ouvriers s'assemblent, ils délibèrent; ceux qui prennent la parole font remarquer qu'ils vont passer au jour de leurs camarades de Saint-Waast et Anzin pour des hommes sans cœur et sans courage. Dans une de ces fosses une résolution est prise: on va remonter immédiatement au jour et aller étendre les feux des machines dans les autres puits.

Cette résolution est aussitôt mise à exécution; dans une première fosse les feux sont éteints, les grilles tirées. On veut forcer par ce moyen les ouvriers à remonter.

La bande arrive à une seconde fosse; mais l'autorité était avertie; le sous-préfet avait repris le chemin de Denain, et il se trouvait là, avec treize hommes d'infanterie, protégeant cette fosse contre un rassemblement de 1,500 à 2,000 hommes, femmes et enfants.

Dans la journée le mouvement se dessine tout à fait; depuis Valenciennes jusqu'à Somain, tous les mineurs sont en grève; ils parcourent les routes par bandes nombreuses et c'est alors seulement qu'un déploiement formidable de forces a lieu.

Le quartier général est à Denain, c'est de là que partent tous les détachements destinés à protéger les fosses. Les généraux, le préfet, le procureur-général sont sur les lieux et se portent successivement sur tous les points menacés.

Cette situation dure quatre jours et après quelques concessions réciproques entre la Compagnie d'Anzin et ses ouvriers, tout rentre dans l'ordre.

Voilà, Monsieur le Rédacteur, les faits dans leur exacte vérité et comme j'avais l'honneur de vous le dire en commençant, on n'est pas arrivé trop tôt, mais à temps.

Je n'ai pas besoin de dire ici que la destruction d'une fosse houillère c'est le chômage pour plusieurs mois; c'est la misère pour l'ouvrier, la ruine pour l'industrie, tout le monde sait ça.

On a dit: le charbon, c'est le pain de l'industrie.—C'est une vérité, et l'autorité, en protégeant si efficacement les établissements de la Compagnie d'Anzin, l'avait bien compris.

En effet, on était au mois d'octobre, la campagne s'ouvrait pour les fabriques de sucre (et l'on sait si elles sont nombreuses dans le rayon de Valenciennes), il fallait à tout prix du charbon et il n'y en avait plus sur le carreau des fosses; il fallait alimenter ces hauts-fourneaux de Denain qui en consommation chaque jour 2,500 hectolitres, les stellers Caill qui en brûlent 500, les verreries, etc....

La grève pouvait durer quelque temps; mais, en prévenant les dévastations, on était certain que le jour où elle cesserait les ouvriers pourraient reprendre immédiatement leurs travaux, et c'est ce qui eut lieu.

UN DE VOS LECTEURS.

Le plaidoyer est adroit et l'ancien sous-préfet de Valenciennes lui-même ne l'aurait pas mieux fait.

Pour 1869, l'organisation de la garde nationale mobile se bornera aux départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne. On vient d'être nommé des chefs de bataillon et d'escadron.

On n'organisera qu'à la fin de 1870, les gardes mobiles dans les départements du Midi. On a reconnu les grandes difficultés que présenterait cette organisation simultanée dans tous les départements. En sorte que les populations de l'Est, du Nord et du Nord-Ouest fourniraient seules des gardes mobiles d'ici à la fin de 1870.

Pour toute la chronique locale: J. RENOUX.

FAITS DIVERS.

Une catastrophe est annoncée au Simplon. Dans la journée de lundi, vingt et un maçons piémontais qui passaient la montagne, ont été surpris par une avalanche. Malgré la promptitude des secours, sept seulement de ces malheureux ont pu être sauvés. Les quatorze autres ont trouvé leur tombeau dans la neige.

La police, dit le *Petit Marseillais*, vient de mettre la main sur une bande de faux monnayeurs de la pire espèce.

Le principal auteur de ces coupables émissions est un coiffeur, demeurant rue Bonneterie, 2; il s'était adjoint deux habiles ouvriers, comme lui d'origine lilloise.

Le sieur T..., le coiffeur dont il s'agit, fréquentait les cercles, et partout se montrait généreux.

On ne tarda pas à constater que c'était dans les lieux qu'il fréquentait que s'élevaient les plaintes adressées à la police à raison de pièces fausses.

Samedi dernier, T... fut arrêté. Conduit devant M. le commissaire central, on le fouilla et l'on trouva dans ses poches une grande quantité de pièces de 5 fr., de 2 fr. et de 1 fr. qui furent reconnues fausses et sans aloi; il avait en outre, plusieurs autres pièces qui paraissaient inachevées et réservées sans doute à recevoir leur perfectionnement.

Une perquisition opérée par le même magistrat dans le magasin de l'inculpé a fait découvrir plus de cents pièces de 5 fr. fausses et des lingots d'un titre très-bas, évidemment destinés à la confection de la fausse monnaie.

En même temps, des perquisitions du même genre étaient pratiquées chez les deux individus soupçonnés de complicité, et là encore on trouvait les preuves manifestes du crime qui leur était imputé.

On lit dans la *Ferme*:

M. le docteur Buisson, appelé pour donner des soins à une hydrophobie qui touchait à la crise finale la saigna et s'esuya les mains avec un mouchoir imprégné de la salive de la mourante. Au doigt indicateur de la main gauche, il avait une petite plaie où la chair était à nu; il re-